

Dossier de presse

L'accueil social à la ferme en Wallonie

Mémoire des acteurs et création d'une plateforme wallonne d'appui

La démarche et les acteurs en présence

Depuis septembre 2015 un groupe de travail s'est constitué pour identifier les freins et les leviers au développement de l'agriculture sociale en Wallonie, se doter d'une définition commune, identifier les profils des publics accueillis et accueillants, les rôles et responsabilités des parties prenantes (dont celui des institutions sociales), les types et modalités d'accueil, les bénéfices pour toutes les parties et la société en général. Un travail de comparaison s'est fait avec d'autres initiatives en Wallonie et ailleurs en Europe, pour aborder ensuite les dispositions légales et juridiques à prendre pour encadrer ce secteur émergent et enfin déterminer les besoins d'accompagnement et de mise en réseau de ces acteurs. Des visites de terrain en Flandre et en Angleterre, journée d'étude et séminaires ont été organisés sur ces sujets, et un reportage vidéo a été réalisé pour l'émission Tam Tam.

On retrouve dans ce GT des bénéficiaires de la mesure 16.9 du PwDR, ainsi que des personnes et organismes ressources (voir Mémoire).

Les différents aspects précités ont pris la forme en juillet 2018 d'un **mémoire** synthétisant ces travaux avec une bibliographie fournie sur les documents, reportages et sites de référence, ainsi qu'un leaflet présentant les projets 2016 et 2017 (voir clé usb).

Les chapitres du mémoire

Définition retenue par le GT du RwDR : l'accueil social à la ferme est un accueil dans une ferme familiale, destiné à des personnes fragilisées pour des raisons sociales, familiales ou de santé, qui a pour finalité l'amélioration du bien-être de ces personnes. La notion de ferme s'applique aussi à des structures associatives de production agricole à finalité sociale.

Y sont abordés : les formes de partenariat tripartite, d'organisation et d'accueil, les bénéfices pour les acteurs, les freins au développement, les besoins d'encadrement, de développement et de pérennisation de ce secteur émergent à forte valeur ajoutée sociétale.

Ce mémoire comprend une **mise en contexte en Wallonie**, avec ses prémisses il y a une vingtaine d'années avec les fermes de ressourcement puis, dès 2009, les actions menées par les Groupes d'Action Locale Haute Sûre Forêt d'Anlier (fermes d'insertions sociale), puis les Plaines de l'Escaut. Jusqu'à la mesure 16.9 du PwDR 2014-2020, qui permet de soutenir 15 projets.

Sans oublier la démarche de l'asbl Nos Oignons dans le Brabant wallon dès 2012 pour la prise en charge complémentaire aux institutions de santé mentale d'adultes en potager collectif puis en entreprise de maraîchage. Et enfin, celle de l'asbl Accueil Champêtre en Wallonie qui s'inscrit dans les dynamiques de concertation engagées avec le groupe de travail « circuits courts et agriculture sociale », puis du RwDR et a abouti en 2017 au projet de développement d'une plateforme wallonne d'appui à l'accueil social à la ferme et à la campagne.

L'enjeu : lever les freins au développement de l'accueil social à la ferme à plusieurs niveaux :

- Mettre en place un cadre législatif juridique et réglementaire opérationnel qui soutienne la reconnaissance de la fonction d'accueil social des fermes, et facilite le développement et la pérennisation de cet outil en Wallonie,
- Définir les modalités d'accompagnement des publics accueillis, des accueillants et des accompagnateurs sociaux, afin d'élargir la gamme de possibilités d'accueil social et de santé, selon la diversité des besoins des secteurs et des publics accueillis,
- Favoriser les échanges entre acteurs de l'accueil social à la ferme et l'essaimage des pratiques,
- Informer, sensibiliser et conscientiser le grand public et les différents acteurs-clés (institutions sociales et de santé, prestataires indépendants, mutuelles, ONEM, etc.) sur les bénéfices de l'accueil social à la ferme et l'intérêt de son développement en Wallonie.

Les perspectives de développement

Du point de vue législatif une réflexion est en cours (reconnaissance de l'activité, agréments accessibilité tous publics, protection juridique et des risques, etc.).

Une première avancée par la modification du Code wallon de l'Agriculture ouvre une porte à la reconnaissance de l'accueil social dans les fermes, à travers la notion plus large d'« accueil social rural ».

Elle offre également la perspective à des “structures d'accueil social rural” et à des “services d'accompagnement à l'accueil social rural” d'être agréés pour leurs activités, voire subsidiées.

En matière d'accompagnement, la demande des acteurs est de mettre sur pied un système simple et souple organisé à plusieurs niveaux : la mise en place d'une structure de coordination régionale et d'antennes locales directement en contact avec les porteurs de projets d'accueil social à la ferme.

Accueil champêtre en Wallonie et la coopérative Cera ouvrent les perspectives par la mise en place d'une plateforme wallonne d'appui à l'accueil social à la ferme et à la campagne

Intitulé « *Agriculture et Social, une alliance qui a du sens* », ce projet d'une durée de 3 ans vise à développer une panoplie de services afin de renforcer les acteurs ruraux qui souhaitent se lancer dans l'accueil social à la ferme.

L'asbl encadre de nombreux agriculteurs dans le cadre de leurs activités de diversification pédagogiques, économiques et touristiques depuis plus de 15 ans. Soutenue par les acteurs de terrain, c'est naturellement que la mission d'accompagnement à l'accueil social à la ferme s'est invitée chez Accueil champêtre en Wallonie.

Vincent SEPULT, président de l'asbl, commente : « *De plus en plus de fermes pratiquent ce type d'activité en Wallonie. Elles se heurtent actuellement à divers enjeux : la (re)connaissance de l'accueil social à la ferme (cadre juridique, législatif et opérationnel clair et souple) et le besoin d'un système d'accompagnement simple et coordonné. En créant cette plateforme, nous voulons contribuer à largement disséminer cette nouvelle forme d'accueil* ».

La plateforme développe un programme ambitieux de conseil et de formation, de mise en réseau, de « matching » entre l'accueillant et l'accueilli, d'information, de sensibilisation et promotion via divers outils et de représentation auprès des autorités compétentes.

Depuis novembre 2017, la plateforme s'est consacrée à plusieurs de ses missions :

- La contribution à la mise en place d'un cadre législatif et juridique adapté et sécurisé : l'asbl a coordonné la concertation des acteurs pour l'intégration de « l'accueil social rural » dans le Code wallon de l'Agriculture et collabore avec les autorités compétentes
- L'information et la sensibilisation des agriculteurs wallons, puis des structures sociales et de santé et du grand public par le biais de séances d'informations, de témoignages et, prochainement, de voyages
- L'inventaire des agriculteurs intéressés ou pratiquant l'ASF et leur mise en réseau lançant les bases d'un réseau de Fermes d'accueil social
- La mise en place du premier cycle de formation à « l'accueil social à la ferme et à la campagne » à destination des agriculteurs et agricultrices qui débutera cet automne
- La mise en contact de bénéficiaires et structures sociales et de santé avec des agriculteurs accueillants ou inversement, notamment en collaboration avec les projets de la Mesure 16.9 du PwDR, l'asbl Nos Oignons et le GAL des Plaines de l'Escaut
- Le développement progressif d'outils communs permettant l'accompagnement et le suivi de nouveaux accueils sur base des expériences connues (convention, produits d'assurance, ...).

De nombreux défis sont encore à relever, le plus important étant celui de la pérennisation des initiatives d'accueil social à la ferme en Wallonie et de leurs structures d'accompagnement après 2020, date à laquelle les projets de soutien existants actuellement ne seront plus soutenus financièrement. Un beau challenge que les acteurs actuels et futurs relèveront ensemble !